

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

(ANCIEN *Mathieu Laensberg*. — Rien n'est changé à la rédaction.)

SERVIE.

Des frontières, le 26 mai. — Des lettres de commerce de Constantinople annoncent que le général français Hulot, dernièrement arrivé dans cette capitale avec le projet d'entrer au service turc, a été nommé par le Grand-Seigneur chef de l'état-major général. Les Turcs attachent une grande importance à cette acquisition, parce que le général Hulot leur a été recommandé comme un bon général, et qu'il a promis qu'au moyen de ses relations en France il décidera plusieurs officiers de mérite à entrer au service de la Porte. Le Sultan a fait manœuvrer les troupes régulières en présence de ce général qui a témoigné sa surprise à la vue de la bonne tenue et de l'habileté de ces troupes; en général tous les avis que l'on reçoit sont unanimes sur les progrès qu'a fait l'infanterie régulière des Turcs cet hiver. La Porte a chargé le pacha de Smyrne de traiter avec des maisons anglaises pour l'achat de bâtimens à vapeur. Le pacha de Belgrade a été informé que le nouveau pacha de Romélie organise avec la plus grande activité la levée en masse et que journellement des milliers d'hommes de cette levée arrivent dans les environs d'Andrinople, d'où le plus grand nombre est envoyé vers le Balkan et vers Sisipolis. Le Grand-Seigneur a donné l'ordre le plus précis de délivrer, coûte qu'il coûte, la côte européenne de la mer Noire.

ANGLETERRE.

Londres, le 8 juin. — Point de changement dans les fonds publics, et peu d'affaires; les cons. à terme sont à 88 5/8.

L'ambassadeur des Pays-Bas ayant reçu hier des dépêches de son gouvernement, s'est rendu aussitôt chez le duc de Wellington.

Voici le texte d'une motion faite à la chambre des pairs par le marquis de Blandford relativement à la réforme parlementaire et à la suppression des bourgs-pourris. « Attendu qu'il existe des bourgs où les élections peuvent se faire et se font en effet par voie d'achat, et que d'autres sont réduits dans le nombre de leurs électeurs au point de rendre de pareilles transactions presque inévitables, je propose la suppression de la franchise de ces bourgs, comme nuisible à la confiance générale et à la dignité parlementaire.

Le *Courier*, dans son numéro du 6 courant, rapporte, sous le titre d'*Extraordinary Emigration*, un événement en effet fort étrange. Les habitans de Crasvesend, Northfleet, et lieux adjacens ont été pendant plusieurs jours alarmés par le départ secret et simultané d'un grand nombre de hommes appartenant aux familles les plus respectables du pays. Toutes les perquisitions faites pour découvrir le lieu de leur retraite et le motif de cette disparition mystérieuse furent d'abord infructueuses: enfin un des maris si cruellement déçus, s'avisa d'aller chercher des informations au fond de l'Hertfordshire, où réside sa belle-mère. Il apprit que sa femme et toutes les autres appartenant à la voix céleste qui les appelait (*holy voice*), avaient pris la route d'Ashton, pour assister à l'entrée solennelle du jeune *Shiloh*, espèce de messie annoncé par la fameuse prophétesse Joanna Southcott. Des recherches ultérieures ont fait connaître que ces pèlerines zélées, probablement l'instigation des anciens de la secte, s'étaient réunies, avant leur départ, de fonds considérables dans la caisse de la communauté, et destinés à faire au divin voyageur des offrandes dignes

de sa céleste origine. Une seule d'entr'elles a emporté à cet effet plus de 500 livres st. (12,000 fr.) Ce singulier exemple d'impudence d'une part et de crédulité de l'autre, ne prouve-t-il pas évidemment, comme l'ont déjà démontré des écrivains aussi impartiaux qu'éclairés que la jonglerie et la superstition sont l'apanage exclusif du catholicisme !!

— La semaine dernière un hareng pesant près de 7 livres a été pêché au confluent du *Tay* et de l'*Earne* dans le comté de Perth. (*Perth Cron.*)

Extraits des journaux de Lisbonne jusqu'au 19 mai.

« Le roi notre souverain, a été proclamé dans les îles du Cap-Verd, à Bisfago, Cacheo et d'autres possessions portugaises en Afrique, ainsi qu'à Damao, aux Indes.

« Les 5 vaisseaux de guerre, qui avaient fait voile le 18 avril, pour l'île de St.-Michel; avec des troupes, sont revenus hier des Açores. Les troupes ont débarqué le 2 de ce mois, et ont été reçues avec beaucoup de réjouissances par les habitans.

— On écrit d'Oporto, le 8 mai: « Ce matin le bourreau a quitté notre ville avec six des têtes des criminels récemment exécutés pour les exposer dans les endroits désignés; les quatre autres sont exposées ici. »

— Des lettres particulières de Lisbonne disent que les habitans se flattent que les grandes paisances de l'Europe chasseront don Miguel et sa mère, et mettront sur le trône la jeune reine dona Maria. Mais le *Courier* fait observer que le discours de M. Peel, au sujet de la motion de sir J. Mackintosh, détruit entièrement un pareil espoir, et qu'en outre la France est aussi peu disposée à intervenir dans les affaires du Portugal que l'Angleterre.

FRANCE.

Paris, le 9 juin. — Le duc d'Orléans est arrivé samedi au soir d'Angleterre.

— La chambre des pairs a terminé hier la discussion sur les articles du projet de loi relatif à l'organisation des tribunaux militaires; elle votera aujourd'hui sur l'ensemble du projet de loi relatif à la refonte des anciennes monnaies.

— Il paraît, dit le *Journal de la Côte d'Or*, que la Bourgogne est encore menacée cette année d'une très-grande abondance de vin; le bois de la vigne avait peu jeté, on le croyait fatigué, mais la saison est devenue si favorable qu'il a repris de la vigueur, et les bourgeois sont superbes. Il est bizarre de le dire, et cependant rien n'est plus vrai, ce sera la fertilité du pays qui fera son indigence.

— L'ambassadeur de France à Naples est à Paris. L'ambassadeur à Rome vient d'arriver à Paris. L'ambassadeur à Londres est annoncé à Paris. Le quart de l'épiscopat est à Paris. Bon nombre de préfets sont à Paris. Bon nombre de présidens, de procureurs-généraux, d'avocats-généraux des cours sont à Paris. Bon nombre de magistrats d'un ordre inférieur sont à Paris.

Que de fonctionnaires à Paris! Qui négocie, pontifie, administre, préside, requiert, plaide et juge, pendant que tous ces titulaires d'office sont à Paris?

C'est à qui aura une place, à condition de la remplir . . . à Paris.

En France, tous les fonctionnaires d'un certain rang ont l'air d'être natis de Paris, au moindre mal de tête ils se font commander l'air de Paris comme leur air natal, ils ne peuvent guérir qu'à

Paris, le souvenir de Paris agit sur les fonctionnaires comme le ranz des vaches agit sur les soldats suisses. On devrait interdire de prononcer le nom de Paris devant les fonctionnaires, comme on interdit de jouer cet air devant ces pauvres dépayés.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 8 mai. — M. le garde-des-sceaux présente à la chambre le projet de loi sur le duel déjà soumis à la chambre des pairs.

L'ordre du jour est la suite de la discussion des articles du budget.

Conseil-d'état. Traitemens des conseillers-d'état et requêtes, 500,000 fr.

La commission propose un retranchement de 100,000 fr.

M. *Cormenin* appuie l'amendement de la commission, et lit un discours sur l'organisation du conseil-d'état, dont il demande la réforme, attendu qu'il n'offre pas de garantie suffisante. Le conseil d'état ne devrait surtout pas couvrir la responsabilité des ministres envers les particuliers, quand un acte est incriminé et que les tribunaux sont saisis, quoiqu'il puisse arriver il est du devoir des tribunaux de passer outre.

Mais ces résultats nous ne les obtiendrons jamais tout le temps que nous n'aurons pas de loi sur la responsabilité ministérielle. Jusqu'à présent il n'y a pas de responsabilité.

L'orateur propose un projet de réorganisation du conseil d'état, et vote pour les conclusions de la commission.

M. le ministre de l'instruction publique fait observer que son honorable ami le garde-des-sceaux a dit qu'il serait présenté une loi sur cet objet.

Le projet de loi dont le gouvernement s'occupe a pour but de ramener la juridiction du conseil d'état dans ses vraies limites. Je crois que la règle devra être celle-ci :

Ne laisser au conseil d'état que les matières que l'on ne pourrait renvoyer à l'autorité judiciaire sans troubler l'ordre administratif et altérer son indépendance; et rendre tout le reste, sans exception, aux tribunaux ordinaires.

Le ministre voudrait ajouter quelque chose sur la responsabilité des ministres, mais il a peur de fatiguer l'attention de la chambre...

A gauche, en riant: Parlez! parlez!

M. de Vatimesnil soutient que dans tous les cas les ministres ne peuvent être poursuivis qu'avec l'autorisation des chambres... (On écoute.)

En effet toutes les fois qu'il y a lésion, même envers un particulier, il y a concussion... (Vive adhésion à gauche. — Les regards se portent sur les ministres qui restent immobiles et l'hilarité est générale.) Ainsi dans aucune circonstance il ne faudra s'adresser au conseil d'état pour obtenir l'autorisation de poursuivre un ministre.

Le devoir des ministres dans l'intervalle des sessions, dit M. de Vatimesnil en terminant, c'est de préparer la réforme des lois; à cet égard le passé répond de l'avenir, et à la session prochaine je le repète, ils présenteront un code sur le conseil d'état. Ainsi il faut que la chambre ne conçoive aucune défiance, et il est inutile qu'elle vote une réduction pour avoir une réforme.

M. *Gaëtan de Laroche* se prononce pour la proposition de la commission, ainsi que M. *Dupin aîné*.

Après avoir entendu encore quelques membres, la réduction est adoptée à une grande majorité.

M. *Toupet de Beauvais* demande la suppression

d'un article de 36,000 fr. concernant les secrétariats de parquet des tribunaux de première instance, chefs-lieux des cours d'assises. — La suppression n'est pas admise. Le bruit et les conversations particulières continuent.

M. Benjamin Constant : Le règlement veut que l'orateur soit entendu : le règlement veut que quand on dispose des deniers des contribuables et qu'on propose des réductions, on soit entendu. Quant à moi, je le déclare, je n'ai rien entendu des deux développemens de M. Toupot de Bevaux, et cela parcequ'on a volontairement couvert sa voix.

A droite : Comment, volontairement !

M. Benjamin Constant : Je déclare que si le budget se discute de cette manière, il m'est impossible d'y prendre part. Quant à moi, je ne veux pas prendre, aux yeux de la France, sur moi la responsabilité de discussions dédaigneuses et tumultueuses. — A droite : A l'ordre ! — A gauche : Cela est vrai !

M. Benjamin Constant : C'est un scandale, une véritable dérision ! A droite : A l'ordre ! C'est vous qui faites le scandale.

Plusieurs membres de l'extrême gauche se lèvent et parlent en s'agitant.

M. Laffitte de sa place : Il faut que l'on écoute, car sans cela on ne sait sur quoi on délibère. Le vote de la chambre doit être annulé.

M. le président : Mon impartialité m'oblige à le dire ; quand on parle, le bruit vient de tout côté. (Le silence se rétablit.)

Chapitre IV. Tribunaux de 1^{re} instance.

On l'adopte ainsi que les dernières sections du ministère de la justice, et l'on passe au département des affaires étrangères.

M. Portalis prononce un long discours dont quelques phrases ont rapport à la direction politique suivie par le gouvernement. Le reste est consacré à repousser les réductions proposées par la commission.

On s'est plaint, a dit le ministre, de ce que la France avait été moins favorablement traitée que l'Angleterre dans les transactions financières avec l'Espagne. Mais l'Angleterre réclamait depuis plus de vingt ans ; ses prétentions ont été réduites environ de moitié, et d'ailleurs il n'est pas de l'intérêt de la France d'affaiblir le gouvernement espagnol.

M. le ministre termine par des réflexions qui étaient de nature à produire l'impression la plus vive. L'incertitude des droits, dit-il, rend non moins incertaine l'observation des devoirs. Partout la dignité du pouvoir fait seule la sûreté des citoyens et la garantie de l'autorité.

La discussion des principes qui règlent l'ordre de la succession au trône de Portugal (écoutez ! écoutez !) a fait naître des questions qu'il n'appartient pas aux puissances étrangères de résoudre. Mais (l'attention redouble) il est de notre devoir, dans l'intérêt de l'humanité et dans celui de notre propre sûreté, d'empêcher les révolutions ; et je puis dire à la chambre que les désordres et les malheurs de tous genres dans le Portugal est le théâtre (mouvement prononcé de curiosité à gauche, silence à droite) ont fixé l'attention la plus sérieuse du gouvernement du roi et celle des cours qui sont le plus immédiatement intéressées aux destinées de ce royaume.

On a accusé le cabinet du roi de n'avoir pas un système de politique arrêté, lorsque les puissances qui nous entourent ont au contraire un système formé depuis long-temps.

Notre sollicitude pour les intérêts du royaume, et pour qu'il conserve une juste considération, est telle que dans l'étranger la marche du gouvernement de S. M., au milieu de telles circonstances, et son système de politique, sont mieux appréciés qu'ils ne l'ont été dans cette enceinte par certains orateurs.

Vous ne perdrez pas de vue que la situation des choses de l'intérieur intéresse la politique extérieure, car la mesure de la dignité et de la puissance d'un gouvernement, c'est l'union et la force de ses concitoyens et leur accord avec le monarque. (Mouvement très-vif d'adhésion).

Il est six heures un quart ; la discussion est continuée à demain.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 12 JUIN.

Le roi est parti de Bruxelles hier, dans la matinée, pour se rendre directement à Tournai.

— Il paraît certain que le roi, après avoir visité Liège, sera à Maestricht le 25 de ce mois.

— Avant-hier, M. Jottrand, le premier des cinq détenus aux Petits-Carmes que le tems en ait fait sortir, a été invité à un banquet que lui ont offert des amis de nos libertés. De nombreux toasts patriotiques ont été portés, dans lesquels n'ont pas été oubliés les honorables prisonniers.

— Le monde savant vient de faire une grande perte. Le célèbre chimiste sir Humphrey Davy, président de la société royale de Londres, est mort le 29 mai à Genève, d'une attaque d'apoplexie. Malade et fort souffrant, il revenait d'Italie avec son épouse, lorsque la mort l'a frappé. Sir H. Davy était âgé de 50 ans. Par un mouvement spontané, MM. les syndics, le conseil-d'état, les magistrats, l'académie, les étudiants de toutes les facultés, et un concours nombreux de savans, de citoyens de toutes les classes, et de compatriotes du défunt, ont assisté à la cérémonie des funérailles, hommage éclatant rendu à la science, au bienfaiteur de l'humanité !

— On a remarqué que MM. Davy, Gay-Lussac et Berzelius, les trois grands chimistes de notre temps, sont nés la même année.

— On mande de Bonn, 4 juin : « S. M. la reine des Pays-Bas et la princesse, son auguste fille, arrivées en cette ville le 28 mai, ont reçu le lendemain les hommages des autorités de cette ville. S. M. voulut bien admettre en sa présence M. l'abbé Hermès et M. le professeur Scholtz ; le premier est directeur du collège des élèves des Pays-Bas à l'université, le second, professeur de la faculté de théologie. Les élèves belges ont eu l'honneur de donner à S. M., le 2 de ce mois, une sérénade que la reine a bien voulu agréer avec une bienveillance particulière ; c'est à dix heures du soir, aux flambeaux, qu'eut lieu cette sérénade, une des plus brillantes dont la ville de Bonn conserve le souvenir. Parmi les cent cinquante jeunes gens qui composaient la société, trois furent délégués pour complimenter S. M. M. Stehres, luxembourgeois, fut chargé de porter la parole. La reine accueillit son discours de la manière la plus gracieuse et répondit qu'elle s'empresserait de faire part au roi des Pays-Bas combien elle avait à se louer de leur accueil. Pendant cette audience, l'air retentissait de vivat, sur la place devant l'hôtel habité par la reine, et la musique exécutait l'air national des Pays-Bas. La princesse Marianne et madame l'électrice de Hesse, sœur de S. M., saluaient le cortège des fenêtres du palais. Le 3, un des chambellans de S. M. a visité l'établissement des jeunes Belges, dans ses plus grands détails, en a témoigné la satisfaction la plus complète et a promis de rendre compte au roi de l'ordre et de la régularité qui règnent dans cette institution. (Journal de Luxembourg.)

— Un avocat du barreau de Bruxelles annonce dans la Gazette des Tribunaux qu'il s'est occupé de recueillir et de mettre en ordre les matériaux qui doivent former l'ensemble des discussions des nouveaux codes des Pays-Bas. Son travail pourra paraître aussitôt que nos lois nouvelles auront reçu leur dernière révision.

Une introduction contenant l'aperçu historique des différentes périodes de la rédaction depuis 1816, et les divers modes employés pour la formation des projets et leur discussion, précédera l'ouvrage, et comme cette partie est indépendante de la dernière révision des codes, sous peu de temps elle sera mise sous presse.

— La Gazette des Tribunaux fait les réflexions suivantes sur le refus qu'a essuyé, de la part de M. Van Maanen, un accusé qui demandait à être défendu en français :

« La question dont nous nous occupons est extrêmement simple, et il est déplorable qu'une discussion soit devenue nécessaire ; un avocat tient-il son mandat du gouvernement ou bien de son client ? Il le tient de son client et dès lors il doit l'exercer comme celui-ci le juge convenable ; l'avocat ne parle qu'au nom du

plaigneur ou de l'accusé ; c'est le plaigneur, c'est l'accusé qui défend ses droits par l'organe de l'avocat. De quel droit le gouvernement vient-il se placer entre le barreau et les justiciables ? De quel droit veut-il régler un mandat privé ? Sous l'ancien régime, le gouvernement n'intervenait pas dans les relations particulières des citoyens ; les parties réglaient à leur gré leurs intérêts ; les notaires, les juges se servaient de l'une ou de l'autre langue d'après la volonté de ceux qui invoquaient leur ministère ; Bonaparte a violé ces principes, faut-il aujourd'hui imiter Bonaparte ? De toutes les mesures qui ont excité des réclamations, la plus vexatoire est sans doute celle qui est relative à la langue ; elle détruit la liberté des conventions, elle anéantit la volonté privée, elle ôte aux citoyens la libre disposition de leurs biens, elle compromet les droits de la défense ; l'arbitraire qu'elle renferme ne s'épuise ni par un acte ni en un jour ; il est de tous les jours et se multiplie à l'infini.

— On sait que dans l'île de Java, il règne, dans certain temps, des maladies endémiques qui font quelquefois de grands ravages. Plusieurs officiers de santé, attachés à l'armée des Indes, ont dirigé leurs recherches sur les causes de cette maladie, et sur les moyens de la prévenir. L'un d'eux, M. le chevalier Van den Kerckhove, arrivé à Java, le 2 mai 1827 annonce par une lettre datée de Samarang le 1^{er} août 1828, et qui est insérée en partie dans le dernier n^o du Journal de médecine publié par la société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, qu'il avait déjà parcouru une partie de l'île.

D'abord il demeura près d'un mois à Batavia, avec un service à l'hôpital, il dirigea ensuite, pendant dix mois, le grand hôpital de Djokoarta, et se trouvait depuis quatre mois à Samarang, attaché à l'hôpital, à la garnison, et en qualité de médecin de différens établissemens publics, de sorte que des divers postes qu'il avait occupés, ou occupait alors, et les lieux qu'il avait parcourus l'avaient déjà mis à même de pouvoir donner une idée exacte des maladies de cette contrée.

Les maladies, ou plutôt la maladie régnante dit M. Van den Kerckhove, si ce n'est pas toujours épidémiquement, au moins endémiquement, est la dysenterie, et c'est parmi les soldats qu'elle fait le plus de ravages.

Ce médecin ne croit pas, comme on l'a dit, que des mouvemens volcaniques soient la cause des épidémies en question. C'est surtout parmi les nouveaux arrivés que cette maladie fait le plus de ravages, particulièrement parmi les ivrognes et les débauchés, et en général parmi tous ceux qui sont adonnés à de grands excès.

M. Vanden Kerckhove explique la cause de leur prédisposition à cette maladie. « Les hommes désignés pour le service aux Indes ont, dit-il, été choisis long-tems dans les compagnies de punition, ou parmi les mauvais sujets des régimens, de manière que nos belles possessions se trouvaient pour ainsi dire transformées en une véritable Botany-Bay, comme l'a dit très-justement notre compatriote Barthélemy. Ces hommes sont généralement des ivrognes ; et tout ivrogne, s'il ne porte pas une gastrite, a du moins une grande prédisposition à en contracter une. C'est à Harderwyk que se rendent tous ces soldats, et il faut s'être trouvé, là pour se faire une idée de la vie qu'ils mènent dans ce petit endroit. Avec ces belles dispositions ils s'embarquent, et l'expérience seule peut suffisamment faire connaître les influences auxquelles ils sont exposés. Ils y respirent, il est vrai, le grand air de la mer, qui facilite la digestion ; mais leur nourriture ne consiste qu'en viandes salées, de porc ou de bœuf, stochvisch, harang salé, pois, fromage de Hollande, etc. en un mot, ils n'ont que des alimens propres à irriter et à enflammer la muqueuse de l'estomac ; ajoutez à cela deux rations de genièvre par jour, une chaleur excessive, l'encombrement sous le pont pour dormir, une anxiété plus ou moins grande par crainte des dangers de la mer, etc.

« Toutes ces causes réunies excitent la plupart des temps la soif la plus terrible ; et qu'a-t-on pour calmer ce pénible sentiment ? l'eau la plus corrompue, qui infecte le bâtiment quand on la transvase dans les tonneaux destinés à l'usage des malheureux

ÉLECTIONS.

NAMUR. — *Ordre des villes.* — Namur. MM. De-laittre et X. Lelièvre, avocats, réélus.
Ordre des campagnes. — *District de Champion.* M. B. Mary.
District de Florenne. — M. Renson.
District de Ciney. — M. N. This.

A l'approche des élections à la deuxième chambre, nous croyons utile de publier, comme l'année dernière, un tableau des votes émis dans les trois dernières sessions, par les députés sortants au mois de juillet 1829. Les budgets annuels de 1827, 1828 et 1829, la motion de M. de Brouckère pour la liberté de la presse, l'adresse sur les pétitions, la discussion du jury le budget décennal, tels sont les faits parlementaires sur lesquels on trouvera ici constatée la manière de voter de chacun des membres. Quant à la loi de la presse trois fois amendée, on sait qu'elle a été adoptée à l'unanimité moins quatre voix; mais on sait aussi ce qu'il en a coûté d'efforts à l'opposition pour amener le mi-

nistère à ces concessions successives qui nous ont finalement valu une loi à moitié bonne. Il est juste de rappeler ici les noms des députés qui ont soutenu la loi alors qu'elle n'en était encore qu'à sa seconde édition, et les noms de ceux qui, moins faciles à contenter, ont continué à la combattre, et forcé le ministère aux trois amendements qui ont décidé l'adoption de la loi.

Si le tableau ne renferme pas de liste de présence et d'absence aux travaux des sections, c'est que nous n'avons pas pu jusqu'aujourd'hui nous procurer la collection complète des procès-verbaux. Ce travail aurait d'ailleurs étendu outre mesure les bornes d'un tableau déjà assez compliqué.

Sans doute une statistique de ce genre n'est point un document sur lequel il faille nécessairement juger les députés en dernier ressort; mais les renseignements qu'elle fournit donnent, croyons nous, un résumé assez exact de leur vie parlementaire; et nous le soumettons avec confiance aux états-provinciaux. (L'Eclaircur Politique de Maestricht a publié dans son n° d'hier, un tableau du même genre)

DÉPUTÉS SORTANTS EN 1829.	BUDGETS			1829. adopté à la majorité de 2 voix.	Motions de M. de Brouckère, rejetées par 44 voix contre 61.	Adressé sur les pétitions adoptées par 56 voix contre 43.	JURY Rejeté par 66 voix contre 31.	Budget décennal discuté en trois projets de loi adoptés par 41 voix contre 11.	Loi de la presse 2e rédaction
	1827 budget rejeté	1828 budget adopté	1829						
<i>Brabant méridional.</i>									
Paschal D'Onyn,	contre	contre	pour	contre	pour	pour	pour	c. c. c.	
Levieilleuze,	contre	pour	pour	contre	pour	pour	pour	c. c. c.	
<i>Limbourg.</i>									
De Brouckère,	contre	contre	contre	contre	pour	pour	pour	c. c. c.	parlé contre.
<i>Liège.</i>									
Loop,	contre	pour	pour	contre budget dépens., pour budg. recette.	contre	pour	contre	c. c. c.	
<i>Leclercq,</i>									
	contre	pour	pour	idem.	contre	pour	contre dans les procès crim. pour dans les proc. de presse.	c. c. c.	parlé pour.
<i>Hainaut.</i>									
De Sécus,	contre	contre	pour	contre	pour	pour	pour	c. c. c.	parlé contre.
De Roisin,	contre	contre	pour	contre	pour	pour	contre	c. c. c.	
Le Hon,	contre	pour	pour	contre	pour	pour	pour	c. c. c.	parlé contre.
<i>Namur (1).</i>									
<i>Luxembourg.</i>									
Maréchal,	contre	contre	contre	contre	pour	pour	contre ds. les procès crim. ord. pour ds. les proc. de pr. contre	c. c. c.	
<i>D'esprenz,</i>									
	contre	pour	0	contre	contre	contre		c. c. c.	
<i>Anvers.</i>									
Cogels,	contre	contre	contre	contre	pour	pour	pour	c. c. c.	
Van Genechten,	contre	pour	pour	contre	pour	pour	contre ds. les procès crim. ord. pour ds. les proc. de pr.	c. c. c.	
<i>Flandre orientale.</i>									
Van Crombrugge,	pour	pour	pour	pour	pour	pour	contre	c. c. c.	parlé contre.
Vilain XIII,	contre	contre	pour	contre	pour	pour	pour	c. c. c.	
De Rouck,	contre	pour	pour	0	0	pour	contre ds. les procès crim. ord. pour ds. les proc. de pr.	c. c. c.	
<i>Flandre occidentale.</i>									
De Langhe,	contre	contre	contre	contre	pour	pour	pour	c. c. c.	
Verraneman (2),	0	0	0	contre	pour	pour	pour	c. c. c.	
De Meulenaere,	contre	contre	pour	contre	pour	pour	pour	c. c. c.	
<i>Brabant septentrional.</i>									
Sasse van Ysselt,	contre	contre	pour	contre	pour	pour	0	c. c. c.	
A. Verheyen,	pour	pour	pour	contre	pour	contre	contre	0	
J. J. H. Verheyen,	pour	pour	pour	pour	contre	contre	contre	c. c. c.	
<i>Gueldre.</i>									
Van Randwyck,	contre	pour	pour	pour	contre	contre	contre	c. c. c.	
Van Brakell,	pour	pour	pour	pour	contre	contre	contre	p. c. c.	
<i>Hollande.</i>									
Warin,	contre	pour	contre	contre	contre	contre	contre	c. c. c.	parlé contre.
Schooneveld (3),	0	0	0	pour	contre	contre	contre	c. c. c.	parlé contre.
Backer,	pour	0	contre	pour	contre	contre	contre	c. c. c.	
Van Reenen,	pour	pour	pour	pour	contre	contre	contre	p. c. p.	parlé pour.
Beelaerts,	pour	pour	pour	pour	contre	contre	contre	p. p. c.	
J. Clifford,	contre	pour	pour	pour	contre	contre	contre	p. c. c.	
Van de Poll,	0	pour	contre	pour	contre	contre	contre	p. p. c.	
<i>Zélande.</i>									
C. G. Byleveld,	contre	pour	pour	pour	contre	contre	contre	c. c. c.	a voté contre la loi 3e rédaction.
<i>Utrecht.</i>									
Van Asch van Wick,	0	0	pour	pour	contre	contre	contre	c. c. c.	
<i>Frise.</i>									
Baron Rengers (4),	0	0	pour	pour	contre	contre	contre	p. c. p.	
Van Sytzama,	contre	pour	contre	pour	contre	contre	contre	c. c. c.	
<i>Orverysse.</i>									
Van Suchtelen,	contre	0	pour	pour	contre	contre	contre	p. p. p.	
<i>Groningue (5).</i>									
Jarges,	contre	pour	pour	pour	contre	contre	contre	c. c. c.	
<i>Drenthe.</i>									
Heyden tot Reynestein,	pour	pour	pour	0	0	0	contre	p. p. p.	

(1) Namur qui n'envoie que deux députés à la 2e chambre n'en a pas à nommer cette année. Les fonctions de M. de Stassart expirent l'année prochaine.
(2) M. Verraneman n'est à la 2e chambre que depuis la session de 1828; il a remplacé M. de Serrret, démissionnaire.
(3) M. Schooneveld a été élu, en 1828, en remplacement de M. Vandergoes nommé à la 1re chambre.
(4) M. Rengers a été élu à la fin de la session de 1826-1827, en remplacement de M. Heemstra, décédé.
(5) La province de Groningue aura de plus à remplacer M. Hora Siccama, décédé à Bruxelles.

TEMPÉRATURE A LIÈGE, du 13 juin. — A 8 heures matin, 44 degrés au-dessus de zéro, à 2 heures, 48 degrés id.

d'un article de 36,000 fr. concernant les secrétariats de parquet des tribunaux de première instance, chefs-lieux des cours d'assises. — La suppression n'est pas admise. Le bruit et les conversations particulières continuent.

M. Benjamin Constant : Le règlement veut que l'orateur soit entendu : le règlement veut que quand on dispose des deniers des contribuables et qu'on propose des réductions, on soit entendu. Quant à moi, je le déclare, je n'ai rien entendu des deux développemens de M. Toupot de Bevaux, et cela parce qu'on a volontairement couvert sa voix.

A droite : Comment, volontairement !

M. Benjamin Constant : Je déclare que si le budget se discute de cette manière, il m'est impossible d'y prendre part. Quant à moi, je ne veux pas prendre, aux yeux de la France, sur moi la responsabilité de discussions dédaigneuses et tumultueuses. — A droite : A l'ordre ! — A gauche : Cela est vrai !

M. Benjamin Constant : C'est un scandale, une véritable dérision ! A droite : A l'ordre ! C'est vous qui faites le scandale.

Plusieurs membres de l'extrême gauche se lèvent et parlent en s'agitant.

M. Laffitte de sa place : Il faut que l'on écoute, car sans cela on ne sait sur quoi on délibère. Le vote de la chambre doit être annulé.

M. le président : Mon impartialité m'oblige à le dire ; quand on parle, le bruit vient de tout côté. (Le silence se rétablit.)

Chapitre IV. Tribunaux de 1^{re} instance.

On l'adopte ainsi que les dernières sections du ministère de la justice, et l'on passe au département des affaires étrangères.

M. Portalis prononce un long discours dont quelques phrases ont rapport à la direction politique suivie par le gouvernement. Le reste est consacré à repousser les réductions proposées par la commission.

On s'est plaint, a dit le ministre, de ce que la France avait été moins favorablement traitée que l'Angleterre dans les transactions financières avec l'Espagne. Mais l'Angleterre réclamait depuis plus de vingt ans ; ses prétentions ont été réduites environ de moitié, et d'ailleurs il n'est pas de l'intérêt de la France d'affaiblir le gouvernement espagnol.

M. le ministre termine par des réflexions qui étaient de nature à produire l'impression la plus vive.

L'incertitude des droits, dit-il, rend non moins incertaine l'observation des devoirs. Partout la dignité du pouvoir fait seule la sûreté des citoyens et la garantie de l'autorité.

La discussion des principes qui règlent l'ordre de la succession au trône de Portugal (écoutez ! écoutez !) a fait naître des questions qu'il n'appartient pas aux puissances étrangères de résoudre. Mais (l'attention redouble) il est de notre devoir, dans l'intérêt de l'humanité et dans celui de notre propre sûreté, d'empêcher les révolutions ; et je puis dire à la chambre que les désordres et les malheurs de tous genres dans le Portugal est le théâtre (mouvement prononcé de curiosité à gauche, silence à droite) ont fixé l'attention la plus sérieuse du gouvernement du roi et celle des cours qui sont le plus immédiatement intéressées aux destinées de ce royaume.

On a accusé le cabinet du roi de n'avoir pas un système de politique arrêté, lorsque les puissances qui nous entourent ont au contraire un système formé depuis long-temps.

Notre sollicitude pour les intérêts du royaume, et pour qu'il conserve une juste considération, est telle que dans l'étranger la marche du gouvernement de S. M., au milieu de telles circonstances, et son système de politique, sont mieux appréciés qu'ils ne l'ont été dans cette enceinte par certains orateurs.

Vous ne perdrez pas de vue que la situation des choses de l'intérieur intéresse la politique extérieure, car la mesure de la dignité et de la puissance d'un gouvernement, c'est l'union et la force de ses concitoyens et leur accord avec le monarque. (Mouvement très-vif d'adhésion).

Il est six heures un quart ; la discussion est continuée à demain.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 12 JUIN.

Le roi est parti de Bruxelles hier, dans la matinée, pour se rendre directement à Tournai.

— Il paraît certain que le roi, après avoir visité Liège, sera à Maestricht le 25 de ce mois.

— Avant-hier, M. Jottrand, le premier des cinq détenus aux Petits-Carmes que le tems en ait fait sortir, a été invité à un banquet que lui ont offert des amis de nos libertés. De nombreux toasts patriotiques ont été portés, dans lesquels n'ont pas été oubliés les honorables prisonniers.

— Le monde savant vient de faire une grande perte. Le célèbre chimiste sir Humphrey Davy, président de la société royale de Londres, est mort le 29 mai à Genève, d'une attaque d'apoplexie. Malade et fort souffrant, il revenait d'Italie avec son épouse, lorsque la mort l'a frappé. Sir H. Davy était âgé de 50 ans. Par un mouvement spontané, MM. les syndics, le conseil-d'état, les magistrats, l'académie, les étudiants de toutes les facultés, et un concours nombreux de savans, de citoyens de toutes les classes, et de compatriotes du défunt, ont assisté à la cérémonie des funérailles, hommage éclatant rendu à la science, au bienfaiteur de l'humanité !

— On a remarqué que MM. Davy, Gay-Lussac et Berzelius, les trois grands chimistes de notre tems, sont nés la même année.

— On mande de Bonn, 4 juin : « S. M. la reine des Pays-Bas et la princesse, son auguste fille, arrivées en cette ville le 28 mai, ont reçu le lendemain les hommages des autorités de cette ville. S. M. voulut bien admettre en sa présence M. l'abbé Hermès et M. le professeur Scholtz ; le premier est directeur du collège des élèves des Pays-Bas à l'université, le second, professeur de la faculté de théologie. Les élèves belges ont eu l'honneur de donner à S. M., le 2 de ce mois, une sérénade que la reine a bien voulu agréer avec une bienveillance particulière ; c'est à dix heures du soir, aux flambeaux, qu'eut lieu cette sérénade, une des plus brillantes dont la ville de Bonn conserve le souvenir. Parmi les cent cinquante jeunes gens qui composaient la société, trois furent délégués pour complimenter S. M. M. Stehres, luxembourgeois, fut chargé de porter la parole. La reine accueillit son discours de la manière la plus gracieuse et répondit qu'elle s'empresserait de faire part au roi des Pays-Bas combien elle avait à se louer de leur accueil. Pendant cette audience, l'air retentissait de vivat, sur la place devant l'hôtel habité par la reine, et la musique exécutait l'air national des Pays-Bas. La princesse Marianne et madame l'électrice de Hesse, sœur de S. M., saluaient le cortège des fenêtres du palais. Le 3, un des chambellans de S. M. a visité l'établissement des jeunes Belges, dans ses plus grands détails, en a témoigné la satisfaction la plus complète et a promis de rendre compte au roi de l'ordre et de la régularité qui règnent dans cette institution. (Journal de Luxembourg.)

— Un avocat du barreau de Bruxelles annonce dans la Gazette des Tribunaux qu'il s'est occupé de recueillir et de mettre en ordre les matériaux qui doivent former l'ensemble des discussions des nouveaux codes des Pays-Bas. Son travail pourra paraître aussitôt que nos lois nouvelles auront reçu leur dernière révision.

Une introduction contenant l'aperçu historique des différentes périodes de la rédaction depuis 1816, et les divers modes employés pour la formation des projets et leur discussion, précédera l'ouvrage, et comme cette partie est indépendante de la dernière révision des codes, sous peu de tems elle sera mise sous presse.

— La Gazette des Tribunaux fait les réflexions suivantes sur le refus qu'a essuyé, de la part de M. Van Maanen, un accusé qui demandait à être défendu en français :

« La question dont nous nous occupons est extrêmement simple, et il est déplorable qu'une discussion soit devenue nécessaire ; un avocat tient-il son mandat du gouvernement ou bien de son client ? Il le tient de son client et dès lors il doit l'exercer comme celui-ci le juge convenable ; l'avocat ne parle qu'au nom du

plaideur ou de l'accusé ; c'est le plaideur, c'est l'accusé qui défend ses droits par l'organe de l'avocat. De quel droit le gouvernement vient-il se placer entre le barreau et les justiciables ? De quel droit veut-il régler un mandat privé ? Sous l'ancien régime, le gouvernement n'intervenait pas dans les relations particulières des citoyens ; les parties réglaient à leur gré leurs intérêts ; les notaires, les juges se servaient de l'une ou de l'autre langue d'après la volonté de ceux qui invoquaient leur ministère ; Bonaparte a violé ces principes faut-il aujourd'hui imiter Bonaparte ? De toutes les mesures qui ont excité des réclamations, la plus vexatoire est sans doute celle qui est relative à la langue ; elle détruit la liberté des conventions, elle anéantit la volonté privée, elle ôte aux citoyens la libre disposition de leurs biens, elle compromet les droits de la défense ; l'arbitraire qu'elle renferme ne s'épuise ni par un acte ni en un jour ; il est de tous les jours et se multiplie à l'infini.

— On sait que dans l'île de Java, il règne, dans certain tems, des maladies endémiques qui font quelquefois de grands ravages. Plusieurs officiers de santé, attachés à l'armée des Indes, ont dirigé leurs recherches sur les causes de cette maladie, et sur les moyens de la prévenir. L'un d'eux, M. le chevalier Van den Kerckhove, arrivé à Java, le 2 mai 1827 annonce par une lettre datée de Samarang le 1^{er} août 1828, et qui est insérée en partie dans le dernier n^o du Journal de médecine publié par la société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, qu'il avait déjà parcouru une partie de l'île.

D'abord il demeura près d'un mois à Batavia, avec un service à l'hôpital, il dirigea ensuite, pendant dix mois, le grand hôpital de Djocokarta, et se trouvait depuis quatre mois à Samarang, attaché à l'hôpital, à la garnison, et en qualité de médecin de différens établissemens publics, de sorte que des divers postes qu'il avait occupés, on occupait alors, et les lieux qu'il avait parcourus l'avaient déjà mis à même de pouvoir donner une idée exacte des maladies de cette contrée.

Les maladies, ou plutôt la maladie régnante dit M. Van den Kerckhove, si ce n'est pas toujours épidémiquement, au moins endémiquement, est la dysenterie, et c'est parmi les soldats qu'elle fait le plus de ravages.

Ce médecin ne croit pas, comme on l'a dit, que des mouvemens volcaniques soient la cause des épidémies en question. C'est surtout parmi les nouveaux arrivés que cette maladie fait le plus de ravages, particulièrement parmi les ivrognes et les débauchés, et en général parmi tous ceux qui sont adonnés à de grands excès.

M. Vanden Kerckhove explique la cause de leur prédisposition à cette maladie. « Les hommes désignés pour le service aux Indes ont, dit-il, été choisis long-tems dans les compagnies de punition, ou parmi les mauvais sujets des régimens, de manière que nos belles possessions se trouvaient pour ainsi dire transformées en une véritable Botany-Bay, comme l'a dit très-justement notre compatriote Barthélemy. Ces hommes sont généralement des ivrognes ; et tout ivrogne, s'il ne porte pas une gastrite, a du moins une grande prédisposition à un contracter une. C'est à Harderwyk que se rendent tous ces soldats, et il faut s'être trouvé, là pour se faire une idée de la vie qu'ils mènent dans ce petit endroit. Avec ces belles dispositions ils s'embarquent, et l'expérience seule peut suffisamment faire connaître les influences auxquelles ils sont exposés. Ils y contractent, il est vrai, le grand air de la mer, qui facilite la digestion ; mais leur nourriture ne consiste qu'en viandes salées, de porc ou de bœuf, stock visch, harang salé, pois, fromage de Hollande, etc. en un mot, ils n'ont que des alimens propres à irriter et à enflammer la muqueuse de l'estomac ; ajoutez à cela deux rations de genièvre par jour, une chaleur excessive, l'encombrement sous le pont pour dormir, une anxiété plus ou moins grande par crainte des dangers de la mer, etc.

« Toutes ces causes réunies excitent la plupart des tems la soif la plus terrible ; et qu'a-t-on pour se rafraîchir ? L'eau la plus corrompue, qui infecte le bâtiment quand on la transvase dans les tonneaux destinés à l'usage des malheureux

ÉLECTIONS.

NAMUR. — *Ordre des villes.* — Namur. MM. De-laittre et X. Lelièvre, avocats, réélus.
Ordre des campagnes. — *District de Champion.* M. B. Mary.
District de Florenne. — M. Renson.
District de Ciney. — M. N. This.

A l'approche des élections à la deuxième chambre, nous croyons utile de publier, comme l'année dernière, un tableau des votes émis dans les trois dernières sessions, par les députés sortans au mois de juillet 1829. Les budgets annuels de 1827, 1828 et 1829, la motion de M. de Brouckère pour la liberté de la presse, l'adresse sur les pétitions, la discussion du jury le budget décennal, tels sont les faits parlementaires sur lesquels on trouvera ici constatée la manière de voter de chacun des membres. Quant à la loi de la presse trois fois amendée, on sait qu'elle a été adoptée à l'unanimité moins quatre voix; mais on sait aussi ce qu'il en a coûté d'efforts à l'opposition pour amener le mi-

nistère à ces concessions successives qui nous ont finalement valu une loi à moitié bonne. Il est juste de rappeler ici les noms des députés qui ont soutenu la loi alors qu'elle n'en était encore qu'à sa seconde édition, et les noms de ceux qui, moins faciles à contenter, ont continué à la combattre, et forcé le ministère aux trois amendemens qui ont décidé l'adoption de la loi.

Si le tableau ne renferme pas de liste de présence et d'absence aux travaux des sections, c'est que nous n'avons pas pu jusqu'aujourd'hui nous procurer la collection complète des procès-verbaux. Ce travail aurait d'ailleurs étendu outre mesure les bornes d'un tableau déjà assez compliqué.

Sans doute une statistique de ce genre n'est point un document sur lequel il faille nécessairement juger les députés en dernier ressort; mais les renseignements qu'elle fournit donnent, croyons nous, un résumé assez exact de leur vie parlementaire; et nous le soumettons avec confiance aux états-provinciaux. (L'Eclairer Politique de Maestricht a publié dans son n° d'hier, un tableau du même genre)

DÉPUTÉS SORTANTS EN 1829.	BUDGETS			1829. adopté à la majorité de 2 voix.	Motion de M. de Brouckère, rejetée par 44 voix contre 61.	Adresse sur les pétitions adoptée par 56 voix contre 43.	JURY Rejeté par 66 voix contre 31.	Budget décennal. Révisé en trois projets de recette, dépenses dette nation.	Loi de la presse 2e. rédaction
	1827 budget rejeté	1828 budget adopté	1829 adopté à la majorité de 2 voix.						
<i>Brabant méridional.</i>									
Paschal D'Onyn,	contre	contre	pour	contre	pour	pour	pour	c. c. c.	
Levielleuze,	contre	pour	pour	contre	pour	pour	pour	c. c. c.	
<i>Limbourg.</i>									
De Brouckère,	contre	contre	contre	contre	pour	pour	pour	c. c. c.	parlé contre.
<i>Liège.</i>									
Loop,	contre	pour	pour	contre budget dépens., pour budg. recette. idem.	contre	pour	contre	c. c. c.	
<i>Leclercq,</i>									
	contre	pour	pour		contre	pour	contre dans les pro- cès crim. pour dans les proc. de presse.	c. c. c.	parlé pour.
<i>Hainaut.</i>									
De Sécus,	contre	contre	pour	contre	pour	pour	pour	c. c. c.	parlé contre.
De Roisin,	contre	contre	pour	contre	pour	pour	contre	c. c. c.	
Le Hon,	contre	pour	pour	contre	pour	pour	pour	c. c. c.	parlé contre.
<i>Namur (1).</i>									
<i>Luxembourg.</i>									
Maréchal,	contre	contre	contre	contre.	pour	pour	contre ds. les pro- cès crim. ord. pour ds. les proc. de pr. contre	c. c. c.	
<i>D'espree,</i>									
	contre	pour	0	contre	contre	contre		c. c. c.	
<i>Anvers.</i>									
Cogels,	contre	contre	contre	contre	pour	pour	pour	c. c. c.	
Van Genechten,	contre	pour	pour	contre	pour	pour	contre ds. les pro- cès crim. ord. pour ds. les proc. de pr.	c. c. c.	
<i>Flandre orientale.</i>									
Van Crombrugge,	pour	pour	pour	pour	pour	pour	contre	c. c. c.	parlé contre.
Vilain XIII,	contre	contre	pour	contre	pour	pour	pour	c. c. c.	
De Rouck,	contre	pour	pour	0	pour	pour	contre ds. les pro- cès crim. ord. pour ds. les proc. de pr.	c. c. c.	
<i>Flandre occidentale.</i>									
De Langhe,	contre	contre	contre	contre	pour	pour	pour	c. c. c.	
Verraneman (2),	0	0	0	contre	pour	pour	pour	c. c. c.	
De Meulenaere,	contre	contre	pour	contre	pour	pour	pour	c. c. c.	
<i>Brabant septentrional.</i>									
Sasse van Ysselt,	contre	contre	pour	contre	pour	pour	0	c. c. c.	
A. Verheyen,	pour	pour	pour	contre	contre	contre	0	c. c. c.	
J. J. H. Verheyen,	pour	pour	pour	pour	contre	contre	contre	c. c. c.	
<i>Gueldre.</i>									
Van Randwyck,	contre	pour	pour	pour	contre	contre	contre	c. c. c.	
Van Brakell,	pour	pour	pour	pour	contre	contre	contre	p. c. c.	
<i>Hollande.</i>									
Warin,	contre	pour	contre	contre	contre	contre	contre	c. c. c.	parlé contre.
Schooneveld (3),	0	0	0	contre	contre	contre	contre	c. c. c.	parlé contre.
Backer,	pour	0	contre	pour	contre	contre	contre	c. c. c.	
Van Reenen,	pour	pour	pour	pour	contre	contre	contre	p. c. p.	parlé pour.
Beelaerts,	pour	pour	pour	pour	contre	contre	contre	p. p. c.	
J. Clifford,	contre	pour	pour	pour	contre	contre	contre	p. c. c.	
Van de Poll,	0	pour	contre	pour	contre	contre	contre	p. p. c.	
<i>Zélande.</i>									
C. G. Byleveld,	contre	pour	pour	pour	contre	contre	contre	c. c. c.	a voté contre la loi 3e rédaction.
<i>Utrecht.</i>									
Van Asch van Wick,	0	0	pour	pour	contre	contre	contre	c. c. c.	
<i>Frise.</i>									
Baron Rengers (4),	0	0	pour	pour	contre	contre	contre	p. c. p.	
Van Sytzama,	contre	pour	contre	pour	contre	contre	contre	c. c. c.	
<i>Overijssel.</i>									
Van Suchtelen,	contre	0	pour	pour	contre	contre	contre	p. p. p.	
<i>Groningue (5).</i>									
Jarges,	contre	pour	pour	pour	contre	contre	contre	c. c. c.	
<i>Drenthe.</i>									
Heyden tot Reynestein,	pour	pour	pour	0	0	0	contre	p. p. p.	

(1) Namur qui n'envoie que deux députés à la 2e chambre n'en a pas à nommer cette année. Les fonctions de M. de Stassart expirent l'année prochaine.
(2) M. Verraneman n'est à la 2e chambre que depuis la session de 1828; il a remplacé M. de Serret, démissionnaire.
(3) M. Schooneveld a été élu, en 1828, en remplacement de M. Vandergoes nommé à la 1re chambre.
(4) M. Rengers a été élu à la fin de la session de 1826-1827, en remplacement de M. Heemstra, décédé.
(5) La province de Groningue aura de plus à remplacer M. Hora Siccama, décédé à Bruxelles.

Lorsqu'enfin ils sont arrivés à Batavia, après quatre ou cinq mois de privations et de misère, chacun se dispose à s'en dédommager amplement. Et comment? en se gorgeant d'arak, le véritable poison d'Inde. Après avoir vu les orgies qui se passent à Batavia, les premiers jours après l'arrivée d'un navire, le médecin observateur n'a plus besoin de recourir aux miasmes, aux brouillards aux miasmes, etc., pour rendre raison de cholera mortuus, des dyssenteries, des fièvres endémiques de cette colonie; il s'étonne plutôt de ne pas les voir succomber à leurs excès.
Il reconnaît d'ailleurs que la ville de Batavia est généralement mal saine, surtout dans la partie qui avoisine les marécages. Au reste, ajoute-t-il, la ville même n'est plus occupée que par les Chinois; Européens n'y ont que leurs bureaux et leurs magasins, et habitent Weltevreden, où il fait aussi qu'en aucun lieu de l'Europe. (J. d'Anvers.)
— Les intéressés trouveront dans la Gazette de Rotterdam, du 6 juin, les indications nécessaires pour la fourniture, à la société de commerce, de 10,000 sacs pour le transport de café et de plus de 10,000 feuillets de cuivre, etc.
— On écrit de La Haye que le gouverneur-général des Indes, M. van den Bosch, va se rendre avec sa famille, sous peu de jours, à bord de la frégate *Russel*.
— La Caisse d'Épargne, fondée à Paris, en 1818, par le duc de Larocheffoucault-Liancourt, a reçu 152 845 dépôts, la somme de 36,926,189 francs. La Caisse a payé l'intérêt à cinq pour cent jusqu'au 1er janvier 1829, où il a été réduit à quatre par le Conseil des Directeurs.
La totalité des sommes versées dans les Caisses d'Épargne (connues sous le nom de *Saving-Banks*), en Angleterre et en Irlande, dès 1817 jusqu'en 1828, est élevée à treize millions sept cent mille livres sterling, soit trois cent quarante-cinq millions de francs.
— M. le prince de Schwartzemberg dont les journaux anglais avaient annoncé la fuite sur le continent avec lady Ellenborough, est reparti pour Londres.
— La nouvelle, donnée déjà plusieurs fois par les journaux allemands, qu'un recrutement de 800 hommes sur 500 ames, devait avoir lieu dans toute l'étendue de l'empire russe paraît se confirmer aujourd'hui. Il se forme une deuxième grande armée de réserve dans les plaines fertiles de Thula et de Caluga. Elle sera composée pour la plus grande partie des recrues des deux dernières années.
— On apprend de Syra, 22 avril: « L'assemblée nationale se réunira à Argos, où l'on fait, pour cet objet, de grands préparatifs. Il est probable qu'elle sera pas convoquée avant la fin de juin. M. le comte Bulgari n'accompagne pas, comme on l'avait généralement pensé, le président dans sa tournée; mais il a transporté sa résidence, avec toute la légation russe, à Argos, et probablement cet exemple sera suivi par les agents diplomatiques des autres puissances, qui voudront sans doute être tenus au courant, comme l'agent de Russie, des opérations journalières de l'assemblée.
— Un voyageur anglais, récemment arrivé d'Asie, a trouvé dans les lois civiles de la Chine un article qui autorise tout mari à réclamer le divorce pour cause de loquacité légalement constatée chez sa femme. Nous nous abstenons de traduire les importantes réflexions de certains journaux de Londres sur la conséquence anti-sociale qu'aurait en Europe l'application d'une pareille loi.
— Un paysan du village de St-Cergue, en Savoie, est arrivé dernièrement à Genève, pour acquitter une dette de deux louis, contractée par son aïeul, chez un marchand drapier, il y a environ soixante-trois ans. Cet honnête paysan savait qu'il y avait prescription, et qu'aucun livre ne constatait cette dette; mais il a été porté à cette démarche par un scrupule de conscience.
— L'éclairage par le gaz est déjà introduit en Égypte. L'expérience en a été faite au palais de plaisance du vice-roi à une lieue du Caire.

TEMPÉRATURE A LIÈGE, du 13 juin. — A 8 heures du matin, 11 degrés au-dessus de zéro, à 2 heures, 18 degrés id.

RÉPRESSION DE LA MENDICITÉ.

Liège, le 10 juin, 1829.

A MM. les rédacteurs du POLITIQUE.

La mendicité est bien difficile à extirper. Depuis deux ans une foule de condamnations prononcées par le tribunal correctionnel de Liège ont atteint un nombre de mendiants double peut-être de celui qui affligeait ordinairement la vue, dans le ressort de l'arrondissement, et cependant on rencontre encore un assez grand nombre de mendiants, surtout dans les quartiers de la ville peu fréquentés par la police et, au dehors, sur les routes que parcourent beaucoup de voitures. Il faut que l'appas soit bien fort, pour faire braver encore des peines aussi rigoureuses que celles qui atteignent aujourd'hui les mendiants convaincus. C'est qu'en effet le métier est à présent deux ou trois fois plus lucratif qu'il ne l'était il y a trois ou quatre ans. La disparition de ceux qui sont retenus dans les dépôts donne le monopole de la mendicité à ceux qui ne craignent pas les menaces de la police et, si l'on n'y prend garde, l'impunité aura bientôt rempli tous les cadres en core vides.

On sait tout le mal que produit un pareil fléau dans un pays où il domine : combien ces gains arrachés à une charité irrésistible découragent le travail honnête des artisans qui se voit moins récompensé que l'impudente oisiveté des mendiants ; combien ces aveugles et inégales répartitions d'argent troublent les idées morales de toute la classe pauvre ; comme elle encourage la malpropreté et propage ainsi les germes d'une foule de maladies qui atteignent ceux mêmes qui cherchaient à s'en préserver par l'ordre et le travail ; comme elle détourne le pauvre de l'instruction qu'on lui offre, et la lui fait envisager comme une peine inutile ; comme l'oisiveté, qui l'accompagne et en fait tout le charme, entretient les superstitions et alimente les passions les plus grossières et les plus viles.

Toutes les personnes qui réfléchissent applaudiront donc aux efforts que l'on a tentés pour extirper la mendicité. Souvent, il est vrai, l'aspect des infirmes et des vieillards que l'on voyait tramés devant les tribunaux, comme des malfaiteurs, et condamnés à être séquestrés de la société pour quelques cents que la police les avait vu solliciter de la pitié des passants, a fait oublier le grand but que l'on veut atteindre, et plus d'une fois, cédant à un sentiment de commisération naturelle, les hommes les plus éclairés étaient tentés de blâmer la sévérité des mesures employées.

Que l'on y songe bien cependant ; tout ce que l'on a fait sera inutile, si l'on se relâche. Aujourd'hui surtout que l'appât est plus fort, par la diminution de la concurrence, il faut redoubler de zèle et d'activité pour empêcher le mal de renaître ; mais, d'autre part, le moment est favorable pour consommer l'œuvre commencée. Les mendiants qui osent encore se montrer sont presque tous valides, ce sont même, pour la plupart, des adolescents qui ne font encore que s'essayer à ce honteux métier, et, dans une saison où le travail est commun et le vivre facile. Si on les laisse s'aguérir et se recruter par l'impunité, plus tard le mal sera encore augmenté et il y aurait même une sorte d'injustice à attendre la saison rigoureuse pour les poursuivre.

Mais ce n'est pas seulement à la police que ces réflexions s'adressent ; c'est encore et même surtout aux citoyens accoutumés à distribuer des aumônes dans les rues, que je voudrais faire comprendre le mal qu'ils font en suivant l'impulsion d'une funeste générosité. Si l'on songeait, avant de donner si facilement quelque pièce de monnaie au mendiant qui vous importune, à tous les vices que l'on encourage ainsi sans le vouloir ; si l'on pensait seulement à la peine qu'il subira un jour pour avoir été ainsi excité à continuer un métier sévèrement prohibé par la loi, l'humanité ressermerait la main de l'imprudent donateur ; ou s'il donnait, ce serait pour acheter le droit d'expliquer au mendiant à quoi il s'expose et de le détourner d'une aussi funeste habitude.

Donnez, donnez pour le pauvre, vous tous qui être accoutumés à faire l'aumône et qui vous croiriez coupables de réserver vos dons. Ce n'est certainement pas l'avarice que je vous recommande. Donnez ; doublez mêmes vos dons, si vous le pouvez ; mais donnez d'une manière qui profite aux pauvres que vous voulez secourir ; donnez aux établissements où ils peuvent aller apprendre à vivre honnêtement, donnez aux sociétés qui se dévouent pour les instruire et leur procurer des métiers ; donnez aux caisses d'épargne ; et si vous voulez voir vous-mêmes ceux que vous obligez, donnez au malheureux ouvrier qu'un accident imprévu empêche de se procurer de quoi nourrir sa famille ; mais prenez la peine de le chercher dans son humble réduit, car en général l'homme accoutumé à gagner honnêtement sa vie n'ira pas au devant de vous, sur les places publiques, tendre effrontément une main accoutumée au travail.

Agréés, etc. X.....

COMMERCE. — Bourse de Paris du 9 juin. — Rentes 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1829, 108 fr. 75 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 mars, 100 fr. 00 c. — Rentes 3 p. 0/0, jouiss. du 22 décembre 1828, 78 fr. 65 c. — Actions de la banque, 1872 fr. 50 c. — Emprunt royal d'Espagne, 1829, 77 0/0 fr. — Emprunt d'Haïti, 450 fr. 00 c.

Bourse d'Amsterdam, du 10 juin. — Dette active, 58 1/4. — Idem différée 59 1/4. — Bill. de change 20 5/16. — Syndicat d'amort. 4 1/2 100 9/16. — Rente remb., 2 1/2 98 3/8. — Act. Société de com. 86 7/8. — Russ. Hop. et C^e 5, 100 3/8. — Dito ins. gr. li., 57 0/0. — Dito C. Ham. 5, 87 1/4. — Dito em. à L. 5, 89 1/4. — Prus. à Lon. 6, — Danois à Londres, 65 3/4. — Ren. fr. 3 1/2, 80 5/16. — Esp. H. 5 1/2 1/2, 32 1/2. — Dito à Paris, 8 9/16. — Rente Perpét. 51 0/0. — Vienne Act. Banq. 1344 50. — Métall., 95 1/4. — A Rot. 1^{er} l., 197 00. — Dito 2^e l., 378. — Lots de Pologne 88 1/4. — Naples Falcon. 5, 80 3/4. — Dito Londres 5, 84 1/4.

Bourse d'ANVERS, du 11 juin.

Changes. — Ils sont restés comme suit :

Changes.	à courts jours.	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam.	pair	P	
Londres.	12 7 1/2	12	
Paris.	47 1/4	A 46 15/16	A 46 3/4
Francfort.	36 1/4	P 36	A 35 7/8
Hambourg.	35 5/16	35 1/8	35 1/16

Cours des Effets des Pays-Bas.

Dette active, 2 1/2 d'intérêt, 58 0/0
Obl. syndicat, 4 1/2 " 00 0/0
Dette Dom. r., 2 1/2 " 98 1/4
Act. S. Com., 4 1/2 " 00 0/0

Marchandises. — Ventes par contrat privé.

250 Caisses sucre Havane blond, de fl. 19 à 21 3/4, ent.
6 Caisses indigo Bengale ord. et moyen violet rouge à 4 75.
2 Caisses indigo Bengale bon moyen violet rouge à 5 17.
8 Surons indigo Caraque ord. au fin sobre de fl. 3 90 à 5 20

Prix moyen des grains au marché de Liège, du 11 juin.

Rasière de froment, 11 43 au-lieu de 11 48.
Rasière de seigle, . . 6 36 au-lieu de 6 40.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, du 11 juin.

Naissances, 4 garçons, 8 filles.

Mariage 1, savoir entre : Louis Renson Delarge, houviller, faubourg St.-Léonard, veuf de Jeanne Renson, et Marie Catherine Jeanfils, domestique, rue de la Cloche.

Décès 2 filles, 2 femmes, savoir : Marie Thérèse Kinon, âgée de 83 ans, faiseuse de dentelles, rue du Vert-Bois — Marie Françoise Rose Vandestein, âgée de 75 ans, rentière, domiciliée à Huy, veuve de Jean Remi Nicolet.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Les BALS qui se donnent au WAUX-HALL de Theux, à l'occasion de la FÊTE, auront lieu le 21 et 22 courant. Le prix d'entrée est de 75 cents. 311

Dimanche prochain, 17 juin, chez M. F. LEBURTON, à Flémalle-Haute, à l'occasion de la fête, BAL CHAMPÊTRE. 299

M^r LÉCOUTOURT, ayant suivi une partie de sa vie la carrière de l'instruction publique, bachelier, es lettres ès sciences à l'Université de Paris ; offre aux chefs de famille de donner des leçons particulières, de français, de latin, d'histoire, de géographie, d'arithmétique, d'écriture etc., aux enfants de l'un et de l'autre sexe, il irait aussi dans les pensionnats où il serait demandé. S'adresser place de la Comédie, n° 79 i.

() La commission administrative des hospices civils de Liège mettra, le lundi 29 juin, à 3 heures de relevée, à la salle de de ses séances, en adjudication publique par voie de soumissions et ensuite au rabais, la fourniture de 6210 livres nouvelles de beurre de Herve ; 4^e qualité, en sept lots. Les soumissions devront être remises au plus tard le jour de l'adjudication avant midi, au secrétariat de ladite commission où l'on peut voir le cahier des charges et le détail des lots, tous les jours de 9 heures à midi.

QUARTIER GARNI à LOUER, pour une personne tranquille, rue St.-Séverin n° 682. 164

On demande à LOUER, de suite, au centre de la ville, une MAISON assez spacieuse, avec cour, remise et écurie, s'il est possible. S'adresser chez Mlle. HANVAUX, épicière près du Pont des Arches, n° 312

Une jeune DAME, ouvrière distinguée pour tout ce qui concerne la lingerie, arrivant de Paris, s'offre à confectionner tous les genres d'ouvrages qui lui seront commandés dans cette partie. S'adresser à son domicile, place de la Comédie, chez Mme. V^e THONNARD, n° 791. 20

** A LOUER de suite une grande CAVE, au n° 309, rue Souverain-Pont. 308

Maitre GOYENS, notaire à Montenacken, canton de St-Trond, est chargé de VENDRE sous des conditions favorables, des RENTES, tant en grains qu'en argent, dont les capitaux s'élèvent à quatre mille florins, et les hypothèques sont situées dans la province de Liège, où demeurent aussi les débiteurs. S'adresser audit notaire pour plus ample information, par lettres affranchies. 248

() Nous Nicolas Amore, premier suppléant, remplissant pour cause d'indisposition du titulaire, les fonctions de juge de paix du quartier du nord de la ville de Liège, district et province de ee nom, invitons tous clamans droit à la succession de M. Jean-François-Hubert Fechier, rentier, domicilié à Liège, rue Hors-Château, fils de Jacques-Hubert Fechier et de Marie-Catherine Vanbergh. décédé le 29 avril dernier, à se trouver, munis de leurs titres et qualifications, le premier juillet présente année, à neuf heures du matin, au bureau de ladite justice de paix, rue Nenvice, à Liège, n° 939, pour y être statué ce qu'au cas appartiendra, et pour la connaissance d'un chacun la présente sera insérée trois fois dans les journaux de M. Desoer et le Politique. — Donné au bureau de paix, le 20 mai 1829. Nicolas Amore, premier suppléant.

PROVINCE DE LIÈGE.

Adjudication. — Le lundi, 15 du courant, à onze heures du matin, à l'hôtel des États à Liège, il sera procédé pardevant M. le conseiller-d'état, gouverneur de cette province, ou son délégué en présence de M. l'ingénieur en chef du waterstaat, à l'adjudication de l'ouvrage à exécuter du premier mai 1829 au 1^{er} mai 1831, pour la reconstruction, la réparation et l'entretien de la route de 2^e classe n° 3, embranchement vers Ciney, divisée en 4 lots comme suit :

Première partie en entretien.
1^{er} lot. — A partir du point de jonction de la route de Terwagne jusqu'au poteau de la barrière de Limet, en face de la porte de la maison Heneumont.

2^{me} lot. — De la porte de la maison Heneumont jusqu'à l'ancienne limite de la province.

3^{me} lot. — Entre la route n° 3 et la limite de la province.

Deuxième partie.
4^e lot. — Partie comprise entre l'ancienne et la nouvelle limite de la province de Namur, à reconstruire et à entretenir.

Cette adjudication aura lieu par soumissions et aux enchères. Le devis, d'après lequel il y sera procédé, est déposé à l'hôtel des états, aux bureaux de M. l'ingénieur en chef du waterstaat et aux bureaux de MM. les commissaires du district de Liège et de Huy. — Liège, le 3 juin 1829.

Le greffier des états de la province de Liège chev. de l'ordre du lion Belgique, BAANDERS.

() MAISON A VENDRE.

Le mercredi, 17 juin 1829, à deux heures de relevée, à la requête de M. Robert, avocat, agissant en qualité de liquidateur de l'union des créanciers de L. Raymond, Maître LIBENS, notaire, exposera en VENTE PUBLIQUE, en son étude place Saint-Pierre, une MAISON, située au commencement du faubourg SAINT-LAURENT, n° 1106, composée au rez de chaussée, d'une cuisine, lavoir, place à manger et salon ; au premier étage trois pièces et trois au second, elle est en très bon état, il y a porte cochère et un jardin de 17 perches jouissant de la plus belle vue. S'adresser audit notaire pour connaître les conditions.

A LOUER de suite rue Hors-Château, n° 478, (ci-devant l'Hôtel de la Cour de Londres) un QUARTIER complet, fraîchement décoré, avec pompe, lieux à l'anglaise et cave. S'y adresser.

Le lundi, 15 juin 1829, à dix heures du matin, les héritiers de M. et de M^{de}. de Montpellier d'Annevoie, feront VENDRE publiquement, un haut FOURNEAU rebâti suivant le nouveau système, de manière à employer une ou deux tuyaux, deux forges composées d'affineries et de chaufferies, et munies par des roues en fer ; le tout sis à ANNEVOIE, arrondissement de Dinant, province de Namur.

Ces usines très avantageusement connues, sont sur la route de Rouillon à PHILIPPEVILLE, à cinq minutes de la Meuse et de la route de Dinant à Namur, plusieurs sources leur fournissent en toutes saisons, égale force motrice, les mettant à l'abri des inondations de la sécheresse et de la gelée.

Ces établissements seront divisés en trois lots. La dite vente aura lieu au château d'Annevoie par le ministère de M^r Dmor, notaire à Bouvigne, à qui les amateurs peuvent s'adresser pour obtenir tous les renseignements qu'ils désireront.

DÉPOT D'ARDOISES 1^{re} qualité, chez A. DISCAY, commissionnaire, quai sur Meuse à l'Eau, n° 940, chez qui il y a aussi une belle partie de plâtre de montmartre en pierre à VENDRE.

352 A la VENTE de LIVRES qui aura lieu le 16 et 17 courant, chez DEUVILIER rue Velbruck, il y sera ajouté une certaine de bons ouvrages dans lesquels se trouve, Phytanthozoa Iconographia, ou représentation exacte de plusieurs milliers de plantes, tant indigènes qu'exotiques les plus rares, avec leur dénomination, description, leur vertu en médecine etc. par Weinmann et Dietrichs, Ratisbonne 1737 à 1738. 8 volumes in folio, reliés en maroquin rouge à filet, dorés sur tranche avec 1025 planches coloriées, bel exemplaire latin et allemand intact et bien conservé qui sera vendu le second jour 17, aux mêmes conditions que la vente annoncée.

MISE EN LOCATION.

Mardi, seize juin 1829, à deux heures de relevée, en la demeure du S^r Philippe Discry à Engis, le notaire FRATIN exposera en location de la part de l'administration locale, les BIENS communaux d'Engis, divisés en cinquante-six portions de terre en labour.

QUARTIER à LOUER, rue St.-Jean n° 771.

A LOUER une MAISON, rue des Célestines n° 676. S'adresser rue St.-Jean en ile, n° 771.

L'annonce de la vente, qui aura lieu demain, 13 juin, au Café du Soleil, place St.-Lambert, étant susceptible d'une double interprétation, le vendeur déclare, très positivement que les objets qui seront vendus, ont été confiés à ses soins.

A louer pour le 24, un quartier avec caves et greniers, rue St.-Jean, n° 794. On accorderoit des avantages à une personne qui le prendrait pour 6 mois.

A VENDRE un très-beau CHEVAL de selle, bien dressé sans défaut, cinq ans faits. S'adresser rue Féronstrée n° 590.

II. LIGNAC, imprimeur du Journal, place du Spectacle, à Liège.